



## AFK Formations

### Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de Karine BERNARD JAUMOT intitulée « Prise en charge en orthophonie de la personne atteinte de trisomie 21 ».

#### Information pratiques :

Dates : 23 et 24 janvier 2023

Horaires de la formation : 8h30-12h30/13h30-18h

Durée : 16 heures

Public concerné : Orthophonistes et étudiants en orthophonie

#### Objectifs opérationnels :

- Comprendre la symptomatologie de la personne T21
- Pouvoir évaluer et prendre en charge un bébé T21
- Pouvoir évaluer et prendre en charge un enfant T21
- Pouvoir évaluer et prendre en charge un ado T21
- Pouvoir évaluer et prendre en charge un adulte T21

#### Moyens mobilisés :

- Powerpoint visionné et donné aux stagiaires
- Présentation de vidéos d'études de cas à analyser
- Ateliers pratiques

#### Méthodes pédagogiques utilisées :

- Méthode affirmative : théorie sur les généralités, la symptomatologie
- Méthode démonstrative : ateliers pratiques avec vidéos d'études de cas à analyser
- Méthode interrogative avec quizz tout au long de la journée

#### Modalités d'évaluation :

- Questionnaire préformation
- Questionnaire d'évaluation des acquis post formation
- Questionnaire de satisfaction

Lieu de formation : Grand hôtel à STRASBOURG

Tarifs : 350 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 448 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité  
42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg  
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Numéro ADELI : .....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :  
.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 22 janvier 2023.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la

formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A ....., le .....

AFK Formations

A blue ink signature consisting of a stylized 'A' followed by the text 'AFK Formations' in a cursive script.

Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)